

JUILLET
2019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
SOURCES DU LAC D'ANNECY



BULLETIN D'INFORMATION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

DOSSIER

LA CCSLA, UN
TERRITOIRE D'EAU
P. 13

GRAND ANGLE

LES SOURCES DU
LAC EN ÉTÉ - P. 08

ETUDE

ECONOMIE : DE
L'OBSERVATION À
L'ACTION - P. 16

ZOOM SUR

LES ZONES
D'ACTIVITÉS - P. 19

Chevaline · Doussard · Faverges-Seythenex · Giez ·
Lathuile · Saint-Ferréol · Val de Chaise

www.cc-sources-lac-annecy.com



MICHEL COUTIN

Président de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy

La communauté de communes fourmille de projets, d'initiatives. Au fil des pages de ce bulletin d'information vous découvrirez les projets menés par l'intercommunalité, les actions concrètes qui font de notre territoire un territoire fort, ambitieux, cohérent et imaginatif.

Ces projets, ceux présentés dans ce bulletin d'information et tous les autres, sont le résultat des décisions prises en conseil communautaire par ses 34 membres, un conseil communautaire composé de vos élus qui donc connaissent bien la vie locale de vos communes. Ils votent ensemble, généralement avec une quasi-unanimité, les actions à mener et

tous les projets à venir. La communauté de communes travaille dans l'intérêt général en cohérence avec le projet de territoire, une vision au service du territoire, de ses communes, de ses habitants.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier les élus communautaires d'avoir su mettre en avant l'intérêt général du territoire dans son ensemble, les communautés de communes étant au service des habitants du territoire pour développer des actions et projets à une échelle plus pertinente.

Parmi les sujets abordés dans ce bulletin, il en est un qui fait l'objet de toutes les attentions : l'eau. Qu'il s'agisse de la gestion des milieux aquatiques et leur biodiversité, de la sécheresse, ou de la gestion de l'eau potable, l'eau est un sujet qui nous concerne tous.

Au 1^{er} janvier 2020, la gestion de l'eau potable entrera dans les compétences de la communauté de communes qui assurera un transfert serein de cette gestion. Soyez certains qu'il n'y aura pas d'impact pour les administrés.

À l'approche de l'été, le territoire s'apprête à retrouver ses cabanes pour la quatrième édition du Festival des cabanes. Une très belle façon de

mettre en cohérence notre territoire, un territoire fier, harmonieux, avec des atouts naturels précieux qu'il convient de préserver et de valoriser ! En sublimant nos paysages, le Festival des cabanes fait naître un intérêt toujours plus grand auprès de tous les publics. Vous trouverez ci-joint la carte du Festival des cabanes 2019, elle vous permettra de venir les visiter.

Nous vous adressons également le dépliant des horaires des navettes gratuites fort appréciées durant tout l'été pour faciliter vos déplacements sur le territoire.

Vous découvrirez aussi votre Guide du tri des déchets. Il rappelle les consignes de tri et l'importance de bien trier vos déchets. Ne pas le faire ou mal le faire a un coût. Il revient à chacun la possibilité de contribuer à le réduire.

Enfin je veux dire que les actions et les services portés par la communauté de communes ne seraient pas envisageables sans une équipe d'agents dynamiques et engagés au service de la collectivité.

Je vous souhaite à tous un bel été.

P.03 // *EN BREF*

P.05 // *L'ACTU ECONOMIE ET EMPLOI*

P.07 // *DÉCHETS*

P.08 // *GRAND ANGLE - LES SOURCES DU LAC EN ÉTÉ*

P.13 // *DOSSIER - LA CCSLA, UN TERRITOIRE D'EAU*

P.16 // *ÉTUDE - ECONOMIE : DE L'OBSERVATION À L'ACTION*

P.19 // *Zoom SUR - LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES*

P.20 // *ENTREPRISES - CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT*

P.22 // *AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE*

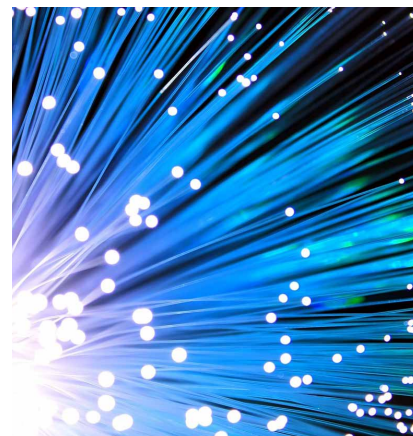
FIBRE OPTIQUE : ÇA MONTE EN DÉBIT !

À quoi sert la fibre optique ? La fibre optique permet de bénéficier d'une connexion internet ultra rapide et de pouvoir télécharger des fichiers très rapidement.

Pour qui ? La fibre optique s'adresse aux entreprises et administrations (FTTO) et aux particuliers (FTTH).

Par qui ? Le Syane (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) et son délégataire installateur et exploitant, Covage. L'opération est cofinancée notamment par la communauté de communes.

Vous êtes un **professionnel** ou un **particulier** intéressé par la fibre optique ? Testez votre éligibilité sur le site de Covage (www.covage.com) ou par courriel à thierry.malmain@covage.com (pour les entreprises) ou gp-hautesavoie@covage.com (pour les particuliers).





Transports scolaires

Nouveau !

Les inscriptions aux transports scolaires se font désormais en ligne sur le site : www.auvergnerhonealpes.fr/scolairehautesavoie

Vous avez jusqu'au 19 juillet pour inscrire vos enfants.

Si vous n'avez pas accès à internet, l'inscription via un formulaire papier est toujours possible.

Renseignements auprès de la communauté de communes au 04.50.44.51.05.

TRANSPORTS EN COMMUN

En début d'année, le conseil communautaire a présenté sa vision des transports sur le territoire.

Les objectifs sont de limiter la circulation automobile et d'inciter à l'usage du transport en commun pour rejoindre le pôle d'Annecy à celui d'Albertville.

Les aménagements doivent être réfléchis à une échelle plus large que celle du département et prendre en compte les nombreux déplacements qu'effectuent les habitants vers la Savoie.

La communauté de communes a participé à la réflexion sur deux initiatives.

- Le projet "Lola" (Grand Annecy et Département) combine un tunnel sous le

Semnoz et un BHNS (Bus à haut niveau de service).

- L'autre, émanant de la communauté d'agglomération Arlysère et à laquelle la communauté de communes s'est associée, vise à promouvoir la réalisation d'un tram/train.

La communauté de communes et Arlysère ont demandé à la Région que ce projet soit intégré au futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Les élus sont favorables à ces deux projets mais souhaitent aussi la mise en place d'actions complémentaires permettant le renforcement parallèle des autres modes de transport qui limitent les effets négatifs sur l'environnement et la santé de la population (vélo, covoiturage, autopartage, etc.).

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges révisé sa charte

La communauté de communes soutient la démarche de révision de la charte.

Ce document définit une stratégie de développement durable du massif des Bauges à 15 ans et un plan d'actions à 3 ans.

La charte renforcera les politiques d'aménagement du territoire dans un objectif de maintien du cadre de vie de haute qualité et de l'attractivité territoriale.

Le syndicat mixte du Parc souhaite co-construire et partager ces nouvelles orientations avec toutes les forces vives du territoire, qu'il s'agisse des collectivités, des organismes socioprofessionnels, des associations, des habitants du massif comme ceux des villes et agglomérations portes du territoire, en réalisant un véritable travail prospectif.

Le parc travaille de manière rapprochée avec les 4 communautés d'agglomération (Grand Chambéry, Grand Lac, Grand Annecy et Arlysère) et les 3 communautés de communes (Cœur de Savoie, Sources du lac d'Annecy et Rumilly-Terre de Savoie).

L'économie de demain sera largement fondée sur des ressources naturelles renouvelables mais fragiles comme l'eau, la biodiversité, les sols, l'énergie, le bois, les produits agricoles ainsi que sur les cycles naturels, économiques, technologiques.

La communauté de communes souhaite devenir membre du syndicat mixte du Parc.



MAISON DE SANTÉ

Projet de service public initié par la communauté de communes, la maison de santé en construction à Faverges-Seythenex a pour vocation d'accueillir des médecins et des professionnels de santé afin de garantir un meilleur accès aux soins sur le territoire.

Dans cette optique, la logique qui a prévalu était de proposer aux professionnels de santé des conditions de location avantageuses liées aux aides

publiques et notamment celles de la communauté de communes et de la commune de Faverges-Seythenex.

Pour des raisons fiscales, un groupe de médecins a demandé à acquérir des locaux, ce qui n'était pas envisagé par la communauté de communes et la commune de Faverges-Seythenex.

Le schéma initial dans lequel la communauté de communes devenait propriétaire de la maison de santé et qu'elle louait n'est plus possible.

La communauté de communes et la commune de Faverges-Seythenex ont trouvé un accord laissant à Faverges-Seythenex la pleine responsabilité de mener les négociations sur ce projet dont une partie pourrait être vendue et l'autre louée aux professionnels de santé.

Et si on se déplaçait à vélo ?

Avec la voie verte, le territoire se révèle propice à la mobilité à vélo.

Pour développer la pratique du vélo, la communauté de communes a dressé un diagnostic de l'état du réseau cyclable du territoire afin de pouvoir mener des réflexions sur ses possibilités d'actions au bénéfice des résidents et des touristes.

En effet, soutenir la mobilité à vélo passe notamment par un renforcement et la sécurisation du réseau de voies cyclables, mais également par un développement

des services et des aménagements en faveur de l'intermodalité entre les différents modes de transport.

Habitants et visiteurs pourraient ainsi envisager de privilégier d'autres modes de déplacements doux pour effectuer leurs trajets quotidiens et réduire l'utilisation de leur voiture.



Les élus de la communauté de communes et de la commune de Faverges-Seythenex ont initié, en 2015, un projet de développement culturel, **Fabric'arts**, dont la mise place a été déléguée à la commune de Faverges-Seythenex. Les actions culturelles entièrement gratuites s'adressent à tous les jeunes du territoire.

À travers ces actions, les élus de la communauté de communes souhaitent, en cohérence avec le projet de territoire, que les participants soient **sensibilisés à la réduction des déchets, à la bonne gestion de l'eau ainsi qu'aux bonnes pratiques environnementales.**

La communauté de communes a renouvelé sa convention avec la commune de Faverges-Seythenex pour les années scolaires 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 avec le versement d'une subvention de 30 000 € pour la mise en place des actions culturelles.

Espace Emploi Formation

L'Espace Emploi Formation (EEF) est le service de proximité pour l'emploi de la communauté de communes.

Il a pour mission d'informer, conseiller et accompagner les publics dans leurs démarches de recherche d'emploi. L'Espace Emploi Formation aide aussi les entreprises du territoire dans leurs recrutements. L'objectif est de favoriser le rapprochement entre les demandeurs d'emplois et les employeurs.

L'Espace Emploi Formation accueille des agences d'intérim sur site pour recruter directement et organise des événements tels que la "Journée Emplois saisonniers - été 2019" du 9 mai dernier.

Nouveau :

• **L'EEF a désormais une page facebook.**

Pour suivre ses offres d'emploi et ses actus, rendez-vous sur www.facebook.com/Espace-Emploi-Formation-Sources-du-lac-dAnnecy.

• **L'EEF étend ses horaires d'ouverture.**

Lundi : 8h30-12h/14h-16h, mardi : 8h30-12h, mercredi : 8h30-12h/14h-16h, jeudi : 8h30-12h/14h-16h

• **L'EEF accueille une permanence de la Mife** (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi) à partir de juin 2019, une fois par semaine.

**EEF, "Le Carré des Tisserands", 32 Route d'Albertville
74210 Faverges-Seythenex - 04 50 44 50 44
eef@cc-sources-lac-annecy.com**



"Journée Emplois saisonniers - été 2019" - 09/05/19

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES LA CLÉ - PORTE D'ENTRÉE DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE

NOUVEAUTÉS : Permanences avocats & couveuse d'entreprises.

- **Permanences avocats :** Consultations juridiques gratuites et confidentielles pour les professionnels du territoire !

Entrepreneurs, artisans, commerçants, freelances, porteurs de projets, vous vous heurtez à un problème juridique (rédaction de contrat, conditions générales de vente, litige, etc.) ?

Prenez rendez-vous avec un avocat lors des permanences mises en place à La Clé en partenariat avec le barreau des avocats d'Annecy.

Prochaines dates : 20 septembre et 22 novembre de 9h à 12h.



- **Permanence couveuse d'entreprises :**

Porteur de projet à la création, découvrez ce qu'est une couveuse d'entreprises telle que Nuna.

Ce dispositif vous permet de tester la faisabilité de votre projet de création d'entreprise en toute légalité et sans vous immatriculer grâce au statut d'entrepreneur à l'essai, tout en bénéficiant d'un suivi via un accompagnement individuel renforcé.



**La Clé, 281 route de Thônes, Faverges-Seythenex
04 50 65 29 22 - lacle@cc-sources-lac-annecy.com - www.lacle-sources-lac-annecy.com**

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : une nouvelle signalétique

Une nouvelle signalétique pour répondre aux besoins des entreprises implantées sur les zones d'activités de la communauté de communes.

Une signalétique d'entrée de zone harmonisée, visible et lisible sera prochainement installée sur les zones d'activités des Boucheroz, du Cudray/Viuz, du Pont de Laffin, du Rosay, du Thermesay et des Vernays.

Elle permettra à tous de mieux s'orienter dans les zones et aux entreprises d'avoir une meilleure visibilité.

Telle est l'ambition de la communauté de communes : servir les entreprises pour améliorer leur visibilité et rester un territoire attractif.



Panneau signalétique de la zone d'activités du Bout du lac (Lathuile) ayant servi de modèle

Les Oséades de la création d'entreprises à La Clé



Café Créa "Entreprendre au féminin" - 17/05/19

46 porteurs de projet et entrepreneurs ont assisté aux trois ateliers proposés dans le cadre des **Oséades de la création d'entreprises 2019** par la Pépinière d'entreprises La Clé.

L'occasion de réseauter lors du Café Créa "Entreprendre au féminin", de creuser les questions des choix des statuts juridiques, fiscaux et sociaux ainsi que du financement des projets de création.

Ces événements ont été organisés en partenariat avec les experts de la création qui interviennent sur le territoire : avocats, experts comptables, banques, et les structures de financement (ADIE/France Active et Initiative Grand Annecy).

Encore de beaux projets en perspective sur le territoire !

L'ANNUAIRE DES ENTREPRISES EST EN LIGNE

POURQUOI ALLER CHERCHER AILLEURS CE QUE L'ON PEUT TROUVER À CÔTÉ DE CHEZ SOI ?

Un annuaire des entreprises est en ligne sur **www.cc-sources-lac-annecy.com** depuis mars. Il regroupe toutes les adresses utiles des artisans, commerçants et entreprises du territoire.

L'outil fournit gratuitement des informations fiables et fréquemment mises à jour par le Service développement économique de la communauté de communes. Il permet de valoriser le tissu économique du territoire, promouvoir les savoir-faire, et développer des coopérations inter-entreprises.



Communauté de Communes
Sources du Lac d'Annecy



Annuaire des entreprises

Vous recherchez une entreprise sur le territoire des sources du lac d'Annecy ?
L'annuaire des entreprises vous offre une information qualifiée pour un contact direct avec les entreprises du territoire.

Commune :

Recherche :

Filtre :

VOTRE CONTACT :

Carole SIGONNEAU
Communauté de communes des sources du lac
d'Annecy
Service développement économique
economie@cc-sources-lac-annecy.com
04.50.54.77.88

TRI DES DÉCHETS

80 % du territoire est actuellement couvert par un réseau de points de collecte équipés de conteneurs semi-enterrés qui sont au nombre de **249**.

55 points offrent un service complet "ordures ménagères et tri sélectif" favorisant l'acte de tri.

La densification des points se poursuit et **60** nouveaux conteneurs semi-enterrés seront implantés avant la fin de l'année.

La quasi-totalité des bacs roulants à ordures ménagères seront supprimés d'ici 2021.

L'objectif poursuivi est d'offrir un meilleur service par la mise en place d'un maillage optimisé avec des points de collecte "verre, papiers, emballages et ordures ménagères", plus propres, visant à contribuer à l'augmentation des performances en matière de tri sélectif.

Retrouvez les consignes de tri dans le *Guide du tri des déchets* de la communauté de communes.



Le saviez-vous ?

Les dépôts sauvages de déchets sont interdits et sont sanctionnés par une amende.

Ils représentent chaque semaine entre 1 et 2 tonnes.

Depuis le début d'année, une dizaine de personnes ont été verbalisées par le service de police municipale de Faverges-Seythenex.

LES CARTONS BRUNS SONT À APPORTER EN DÉCHÈTERIE.

SOYONS VIGILANTS : Les cartons bruns (cartons de déménagement, colis postaux, emballages de meubles et électroménagers, etc.) doivent être apportés en déchèterie. Ils ne sont pas à déposer dans les conteneurs de tri sélectif (conteneur bleu ou jaune) car ils n'empruntent pas le même circuit de traitement. Tout dépôt à l'extérieur du conteneur constitue un dépôt sauvage.

Collecte des déchets renforcée pour l'été

En été, le volume des déchets augmente considérablement car la population du territoire croît de **80%** en haute saison touristique. Les équipes du pôle technique adaptent leurs collectes.

Chaque semaine, en plus des tournées régulières, **plusieurs tournées de renfort sont mises en place** pour couvrir l'ensemble du territoire.

De plus, **votre déchèterie étend ses horaires**. Elle ouvre le lundi de 14h à 18h et du mardi au samedi de 9h à midi et de 14h à 18h.

Déchèterie des sources du lac d'Annecy - Impasse de la Culaz, Faverges-Seythenex - Tél. 04.50.44.94.50. **Pour des raisons d'organisation, dernière entrée 10 minutes avant la fermeture.**

Collecte des déchets des entreprises, commerçants, artisans, écoles et services publics

La communauté de communes propose un **service adapté privatif de collecte des déchets assimilés**. Il s'agit des déchets provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

La collecte concerne les **ordures ménagères résiduelles**, les **cartons bruns**, les **fermentescibles** mais aussi, depuis 2018, les **emballages**, le **papier** et le **verre**. Pour toute question, contacter le 04.50.44.51.05.

Les camions bennes nous sensibilisent au recyclage des papiers !

Pour sensibiliser les habitants au tri et au recyclage des papiers, la communauté de communes habille ses camions bennes.

Tous les papiers se trient et se recyclent. Journaux, magazines, publicités, prospectus, courriers, enveloppes, catalogues, annuaires, cahiers, bloc-notes, etc. sont à déposer dans les conteneurs bleus.



Montage - visuel non définitif



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PRÉPARE L'ÉTÉ ! Elle poursuit son développement touristique et l'intensifie.



La communauté de communes met à disposition de l'Office de tourisme un nouvel équipement : un Point info mobile (PIM).

Dans le cadre de la stratégie de promotion et d'accueil hors les murs de l'Office de tourisme, la communauté de communes a fait l'acquisition, il y a quelques semaines, d'un véhicule promotionnel.

Il sera utilisé aussi bien :

- **sur le territoire** de la communauté de communes pour être au plus proche du flux des visiteurs-habitants et ainsi assurer un accueil de proximité lors de festivités sportives et culturelles (Rallye Automobile, Trail de Faverges-Seythenex, Fête du nautisme, Triathlon, Open de Tennis, Printemps des Chèvres, Festival des sources sonores, Lac en fête, etc.) ou sur des sites à forte fréquentation (aire de la piste cyclable, aire d'atterrissage pour parapentes, station de la Sambuy, etc.).
- **hors du territoire** pour assurer une promotion sur divers événements en lien avec le positionnement du territoire et les partenariats établis.

Ce véhicule permettra à l'Office de tourisme de valoriser l'image, l'offre et les savoir-faire de notre territoire, notamment en tant que destination touristique.

Ce véhicule est équipé d'un podium, d'une régie son, d'un espace d'information et de dégustation.



Maquette

En selle ! LE TERRITOIRE S'ÉQUIPE DE STATIONS DE LAVAGE ET GONFLAGE POUR CYCLISTES

Dans le cadre de la démarche de développement de la mobilité douce sur le territoire, la communauté de communes installe deux stations de lavage et gonflage pour cyclistes.

Les stations seront mises à disposition des cyclistes **gratuitement en libre service**. Un système hors gel a été retenu pour permettre l'utilisation des stations toute l'année. Elles seront installées à la croisée de la voie verte et de chemins de VTT.

Deux premiers sites ont été identifiés au **Pré d'enfer à Faverges-Seythenex** et au **Plan d'eau de Val de Chaise**.

A partir de début juillet, l'Office de tourisme met à votre disposition gratuitement sa **carte "VTT aux Sources du lac d'Annecy"**. Elle vous propose **7 itinéraires** en vous indiquant les structures labellisées "Accueil vélo" (hébergements, loueurs, sites de visites, etc.), les stations de lavage et gonflage, les points d'eau potable et les zones de vigilance (routes à traverser, passages de randonneurs, etc.).





©T. Nalet

OPÉRATION "DU LAC AUX MONTAGNES" : des navettes estivales pour faciliter vos déplacements aux Sources du Lac.

Du 7 juillet au 1^{er} septembre inclus, la communauté de communes facilite les déplacements des habitants et des touristes avec **deux lignes de navettes régulières gratuites qui desservent commerces, plages et sites touristiques** : Doussard < > La Sambuy / Val de Chaise < > Tamié.

L'objectif est de relier les communes du territoire, la plage de Doussard, la station de la Sambuy et le Fort de Tamié.

Cette année, le service offrira plus de rotations pour répondre encore mieux aux besoins des habitants et touristes.

Un point de connexion entre les deux lignes est prévu à l'arrêt Faverges-La Soirie.

La navette Doussard < > La Sambuy sera équipée d'une **remorque à vélos**.

Depuis sa création, il y a 4 ans, ce service qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, rencontre un vif succès et son utilisation ne cesse d'augmenter.

Deux navettes vous transporteront également pour l'événement "Lac en Fête", le 13 juillet, à Doussard.

Une circulera de Val de Chaise jusqu'à la Plage de Doussard et l'autre desservira les campings du bout du lac.

Consultez les horaires des navettes sur www.cc-sources-lac-annecy.com.

Géolocalisez les navettes sur l'appli mobile pour voyageurs "moBIV".



Navette estivale 2018

"Le saviez-vous ?"

Le territoire a obtenu, en 2017, le label **"Base VTT de randonnée"** attribué par la Fédération française de cyclotourisme.

Ce label assure la notoriété du territoire comme destination privilégiée pour les amoureux du vélo et valorise ses équipements.

La communauté de communes a structuré une offre d'itinéraires VTT-VTC grâce à l'appui et le savoir-faire des associations du territoire.

Nouveautés TAXE DE SÉJOUR

Hébergeurs, la communauté de communes vous permet de présent de déclarer en ligne votre taxe de séjour sur son site internet www.cc-sources-lac-annecy.com.

Consultez-y aussi le Guide de la taxe de séjour.

Rappel des dates limites des déclarations trimestrielles : 20 juillet, 20 octobre, 20 janvier 2020.

Le produit de la taxe de séjour collectée sur le territoire est reversée dans sa totalité à l'Office de tourisme des sources du lac d'Annecy pour la promotion et le développement touristique du territoire.



LE FESTIVAL DES CABANES

Du 6 juillet au 15 novembre 2019, retrouvez votre âme d'enfant

LE FESTIVAL DES CABANES 4ème édition

Du 6 juillet au 15 novembre 2019, le Festival des cabanes revient pour sa 4ème édition.

Les architectes gagnants du concours construiront en début d'été leurs cabanes sur **12 sites naturels du territoire.**

Pour la seconde fois, le festival s'exporte sur le **territoire du lac d'Aiguebelette avec 6 autres cabanes.**

Audacieuse, éphémère, éco-responsable, chaque cabane est une Œuvre d'art.

Érigée sur un emplacement soigneusement choisi, elle nous invite à (re)découvrir la beauté de nos paysages.

Cette année, plus d'animations seront programmées.

Des plans vous indiquant la localisation des cabanes et le programme des animations sont disponibles à la communauté de communes, à l'Office de tourisme des Sources du lac d'Annecy, à la Soierie, et chez vos commerçants.

Téléchargement sur www.cc-sources-lac-annecy.com.

Quelques cabanes des éditions précédentes ...





ANNECY MOUNTAINS - Les Sources du lac d'Annecy, un territoire d'activités outdoor



Dans le cadre du déploiement de la marque territoriale **Annecy Mountains**, le territoire des sources du lac d'Annecy a eu le plaisir d'accueillir les 5, 6 et 7 juin dernier, le jury d'une compétition qui a lieu dans le cadre du salon « ISPO award » et qui élit les meilleurs produits outdoor de l'année par catégorie.

La compétition honore les produits les plus innovants de l'industrie du plein air récemment mis sur le marché. Les nouveautés, plus de 230 produits, ont été testées sur le lac d'Annecy et dans les montagnes alentours.

Une quarantaine de représentants de divers secteurs de l'industrie outdoor (30 personnes du jury et 10 de l'organisation)

étaient présents sur le territoire. Des marques, des consommateurs, des concepteurs et des représentants du marketing, des médias et du sport.

Leur camp de base était installé à Doussard (port-plage) pour les tests des activités nautiques et à Faverges-Seythenex (la Sambuy) pour les tests des activités verticales et trail.

Quatre représentants d'Annecy Mountains dont deux de l'Office

de tourisme des Sources du lac d'Annecy participent au plus grand salon européen du plein air qui se déroule à Munich du 30 juin au 3 juillet 2019.

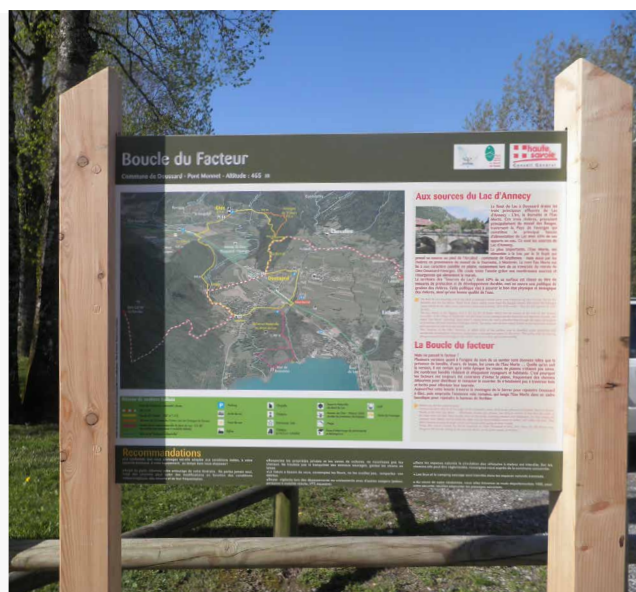


Actu : 4 nouveaux panneaux d'accueil pour les randonneurs

Quatre nouveaux panneaux d'accueil de randonnée seront prochainement implantés sur le territoire, aux points de départ-arrivée des itinéraires VTT-VTC.

- un sur la commune de **Doussard** au niveau du point "Information",
- deux sur la commune de **Faverge-Seythenex**, un à proximité de la communauté de communes et un sur le parking de la station de **la Sambuy**,
- un sur la commune de **Val de Chaise**, au niveau du plan d'eau de Marzens.

Ils sont situés à proximité des départs de sentiers (présence de parkings, points de départ privilégiés de nombreux sentiers balisés) et présentent des informations générales sur les sites : Plan global avec les différents itinéraires, intérêts (curiosités, patrimoine, etc.), sentiers accessibles à la randonnée (pédestre, VTT-VTC) et les consignes de bonne conduite. La légende de la carte vous renseigne aussi sur le temps moyen de marche et le dénivelé des itinéraires inscrits.



Panneau de la Boucle du Facteur - Doussard

LES SENTIERS DE RANDONNÉE DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Quelques questions sur les sentiers de randonnées posées à Elodie Marini, agent du service environnement de la communauté de communes en charge des sentiers de randonnées et du Système d'information géographique (SIG).

Des sentiers de randonnées sur le territoire, pourquoi ?

Ces sentiers permettent la découverte des sites naturels et des paysages ruraux de notre territoire en développant la pratique de la randonnée. Ils nous invitent aussi à utiliser des chemins ruraux oubliés.

Combien a-t-on de sentiers de randonnée sur le territoire ?

À ce jour, notre territoire compte 27 itinéraires balisés et entretenus par la communauté de communes. Ils représentent environ 150 kilomètres au total. Le plus long itinéraire pédestre est "la boucle du facteur" qui fait 12,7 kilomètres. Pour les VTT-VTC, il s'agit du parcours n°2 "au fil de l'eau" avec 27,5 kilomètres.

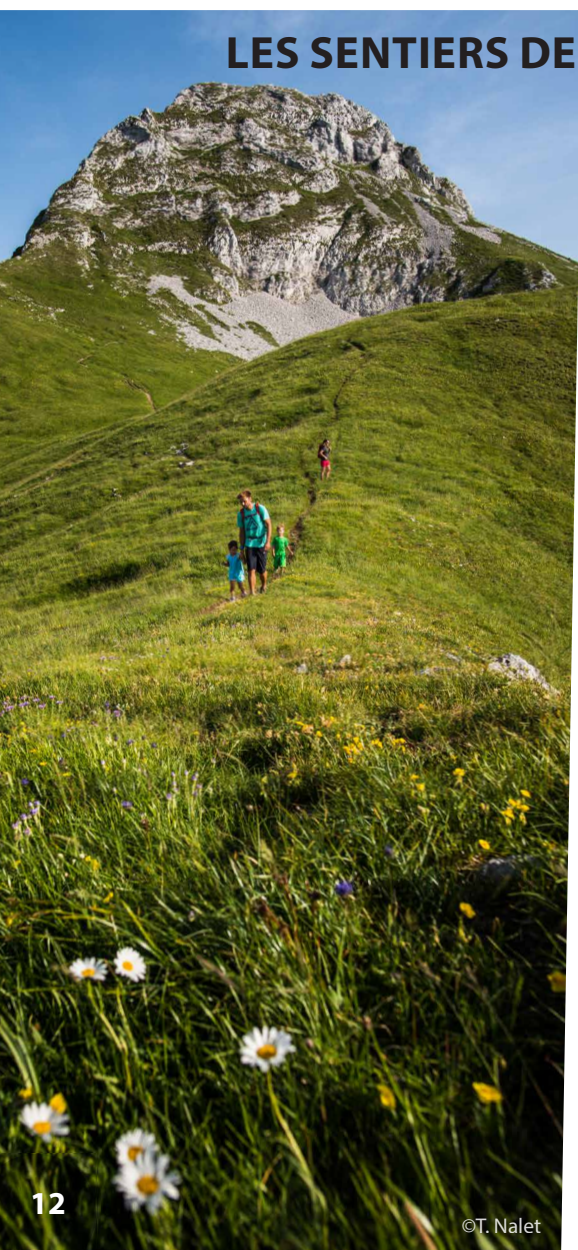
A quoi sert le balisage ?

Le balisage est un moyen de communication. Il a pour fonction d'aider les randonneurs à suivre un itinéraire de promenade ou de randonnée par la présence de poteaux directionnels, balises, plaques, pictogrammes, etc. tout au long du cheminement. Il est recommandé de le suivre pour éviter les accidents et de causer des dégâts sur l'environnement.

En quoi consiste l'entretien des sentiers ?

Chaque année une visite pré-estivale des itinéraires est effectuée par l'Office Nationale des Forêts (ONF) et les agents techniques de la communauté de communes. Elle permet de contrôler l'état et la praticabilité des itinéraires ainsi que la présence et le bon état du matériel de balisage en place. Le contrôle se poursuit durant toute la saison. Pour exemple, en 2018, plusieurs chutes d'arbres et des casses de matériel ont été recensés. L'entretien réalisé a permis de remettre en état les portions concernées.

Si vous constatez un éventuel problème sur un itinéraire ou pour toute question, contactez le service environnement de la communauté de communes.



Le territoire des sources du lac d'Annecy, un territoire d'eau.

Situé entre le massif des Bauges et le massif des Aravis, notre territoire est identifié comme corridor majeur avec un réseau hydraulique naturel qui alimente le lac d'Annecy à son extrémité nord.

65% de l'eau de surface du lac proviennent des eaux vives du territoire.

L'eau est un vecteur important de biodiversité et constitue également une ressource pour les loisirs et le tourisme. Les cours d'eau sont des atouts précieux pour l'environnement et les paysages. Les zones humides en abondance jouent un rôle essentiel dans la prévention des inondations.

Aux Sources du lac, on compte **120** kilomètres de rivières, ruisseaux et torrents.

404,67 hectares de zones humides dont deux principales de type « tourbière », le marais du Bout du Lac et le marais de Giez. Ces deux espaces sont couverts par une protection réglementaire.

La richesse naturelle du territoire s'exprime au travers des paysages variés dont **40%** sont classés au titre de "Natura 2000".

Le territoire des sources du lac d'Annecy est un écrin de nature qu'il faut préserver.

Les sources du lac d'Annecy, un territoire qui va plus loin...

Dans le plan d'urbanisme intercommunal de 2016, les élus ont intégré une opération d'aménagement et de programmation à vocation environnementale qui permet une réelle prise en compte du fonctionnement des zones humides du territoire dans les projets et aménagements.

Alors que la loi impose d'identifier et de protéger les zones humides de plus de 1 000 mètres carrés, le territoire est allé plus loin. Les élus ont également identifié les zones de moins de 1 000 mètres carrés, ce qui permet de pouvoir préserver les zones humides dans leur ensemble dans un bassin plus cohérent.



EAU POTABLE UNE NOUVELLE GESTION

©T. Nalet

Au premier janvier 2020, la gestion de l'eau entrera dans les compétences obligatoires des intercommunalités. Votre communauté de communes est directement concernée.

Au-delà de l'entretien courant des réseaux, la communauté de communes va se mobiliser pour préserver la qualité de l'eau et même l'améliorer tout en maintenant autant que possible le montant de la facture des ménages à l'échelle des 7 communes.

Le caractère obligatoire du transfert des compétences eau et assainissement peut être vécu par certains comme une contrainte.

Les communes, actuellement en charge du service, peuvent craindre une dépossession vis-à-vis de cette compétence, une perte de proximité, une évolution de la tarification à la hausse ou une harmonisation à l'échelle

communautaire qui tournerait à leur désavantage...

Nous entrons dans une aire de nouvelle gouvernance des politiques de l'eau, sans distinction entre « petit cycle » (cycle domestique) et « grand cycle » (cycle naturel) mais avec une réelle volonté de travailler pour l'ensemble du territoire.

Le défi pour l'intercommunalité est de construire un service communautaire à partir des services existants. Or ceux-ci présentent des grandes différences tant en termes d'organisation technique que de modalités budgétaires et tarifaires.

Dans sa séance du 20 janvier 2019, le conseil communautaire, à l'unanimité des 34 membres présents, a décidé d'une exploitation du service public de l'eau assurée en gestion publique. Ce mode de gestion permet à la collectivité de garder le contrôle.

Différents scénarios seront prochainement présentés aux élus communautaires afin de fixer le champ d'intégration de la communauté de communes dans la gestion publique.

Il s'agira d'être en adéquation au regard des moyens existants (humains, matériels, etc.) et des différents enjeux qui s'imposent (qualité, quantité, coût, etc.). Il faudra non seulement maîtriser les coûts de traitement, tenir compte de l'évolution des normes environnementales (qualité, protection des ressources) et des investissements nécessaires en matière d'équipement et de réseau.

Sur le territoire, les ressources en eau potable sont abondantes et les ouvrages structurants sont en place. Cela permet au territoire de la communauté de communes d'être indépendant et d'appliquer sa propre politique au profit de ses habitants.

D'ores et déjà, une certitude, au 1^{er} janvier 2020 il y aura :

- de l'eau provenant de nos sources actuelles.
- une eau de même qualité qu'actuellement (et même mieux en ce qui concerne le Nant d'Arcier où des travaux viennent de démarrer).
- une eau dont le prix devrait être très comparable à celui d'aujourd'hui à l'exception d'une inconnue pour les communes ayant fusionné et n'ayant pas encore répercuté le véritable prix sur la totalité des habitants.

Tout ne sera pas terminé au 1^{er} janvier 2020. Les périodes transitoires pour permettre l'harmonisation des modes de gestion, ainsi que de la tarification sont appelées à se prolonger bien au-delà de la date du transfert.

Soyez assurés qu'aujourd'hui, la communauté de communes travaille activement pour un transfert serein et solidaire de cette compétence.



Sécheresse

La Haute-Savoie a connu l'année passée des périodes de sécheresse record ! Ce cas de figure risque de se répéter à l'avenir compte tenu de l'évolution du climat à laquelle il convient dès aujourd'hui de se préparer.

Le changement climatique fragilise tous les écosystèmes naturels.

Fin septembre, le lac affichait un niveau plus bas de 74 cm qu'en temps normal.

Les périodes de sécheresses présentent-elles un risque pour les ressources en eau ? Oui.

C'est la raison pour laquelle il est important de respecter les mesures de restriction de l'usage de l'eau.

Les habitants sont invités à éviter tout gaspillage. Par exemple, il convient de limiter fortement l'arrosage des espaces verts, le lavage des voitures, le remplissage des piscines, etc.

DÉCRYPTAGE : la Gemapi, c'est quoi ?

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Gemapi (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est devenue une compétence de la communauté de communes.

La Gemapi est un champ de compétence fondamental pour notre environnement. Elle permet à la communauté de communes d'intervenir pour **préserver et restaurer les milieux aquatiques du territoire ainsi que prévenir les risques d'inondations.**

Exemples d'interventions : gérer les ouvrages de protection contre les inondations, faciliter l'écoulement des eaux notamment par la gestion des sédiments, gérer des zones d'expansion des crues, gérer la végétation dans les cours d'eaux et leurs abords



immédiats, mieux intégrer le risque d'inondation et le bon état des milieux naturels dans les documents d'urbanisme.

LES DEVOIRS DES PROPRIÉTAIRES

Comme la loi le prévoit, les propriétaires riverains ont l'obligation d'entretenir le lit et les berges des cours d'eau pour permettre l'écoulement naturel des eaux tout en favorisant le bon développement de la faune et de la flore. Ils sont tenus d'éliminer l'accumulation naturelle de matériaux apportés par l'eau : débris et autres amoncellements végétaux, flottants ou non.

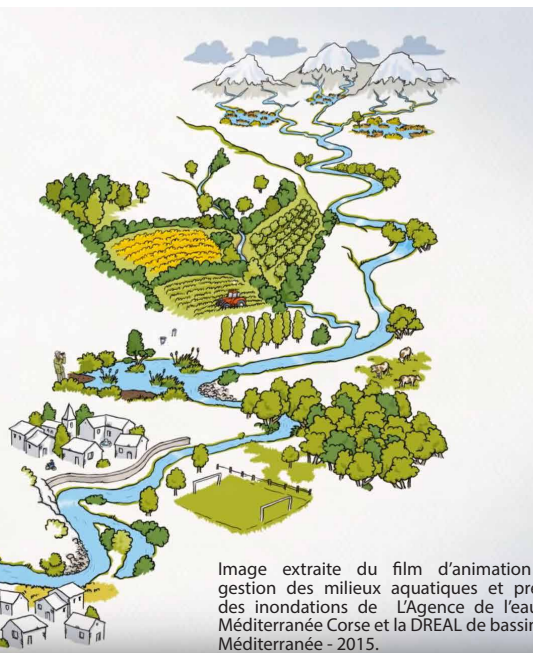


Image extraite du film d'animation sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations de L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la DREAL de bassin Rhône-Méditerranée - 2015.

LA CCSLA, UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE

Dans le cadre de sa compétence Gemapi, la communauté de communes a entrepris une démarche ambitieuse de **restauration des continuités écologiques du Saint-Ruph-Glière-Eau morte.**

Ce programme est présenté par le comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) comme exemplaire ! **Un exemple de solution fondée sur la nature pour lutter contre les changements climatiques et réduire les risques naturels en France.**

La volonté politique locale forte et la motivation des élus ont permis le croisement de différentes politiques (pas seulement concernant l'eau et les milieux aquatiques mais aussi la forêt par exemple) et la mise en œuvre de ce programme de large envergure.

Différents acteurs, en particulier les propriétaires riverains en charge de l'entretien de ces espaces, ont été mobilisés afin d'assurer la durabilité du projet.

Les sources du lac d'Annecy tracent l'avenir...



L'économie de proximité et le soutien à ses acteurs sont au cœur de la stratégie de développement économique portée par la communauté de communes.

Elle a donc décidé, en 2018, de mettre en place son **Système d'observation et d'animation économique**.

Deux actions ont été menées.

L'une mobilisant les entreprises, habitants, visiteurs, avec l'aide des trois chambres

consulaires : la Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie, la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Savoie et la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc. 355 questionnaires ont été traités.

L'autre en développant un annuaire numérique mettant à jour régulièrement les données concernant les entreprises du territoire.



Que retenir des observations ?

NOTRE TERRITOIRE EST UN TERRITOIRE SINGULIER OÙ L'ON VIT, OÙ L'ON TRAVAILLE, OÙ L'ON CONSOMME

7 communes.

15 200 habitants.

+ 2.6 % de croissance démographique entre 2010 et 2015 dont **70 %** liée au solde migratoire (différence entre les sorties et les entrées sur le territoire).

Une population vieillissante mais équilibrée. **25 %** de la population a **moins de 20 ans**. **26 %** a **plus de 60 ans**.

La population des **jeunes actifs entre 20 et 40 ans** diminue.

27 % des entreprises interrogées rencontrent des **difficultés de recrutement**.

48 % des actifs du territoire restent travailler sur le territoire et donc y consomment.

UN TISSU ÉCONOMIQUE RICHE EN ÉVOLUTION :

1 200 établissements.

8 zones d'activités économiques sur 6 communes.

5 000 emplois proposés.

66 % des établissements sont en lien avec **l'économie de proximité** : commerces, services, BTP, tourisme.

243 commerces et services sont concentrés principalement sur les communes de **Faverge-Seythenex** et **Doussard**.

8 % des établissements concentrent **52 %** des effectifs. Ces établissements appartiennent au **secteur industriel**.

L'emploi reste stable, recule dans l'industrie (**- 19 %** en 20 ans), mais progresse dans tous les autres domaines (services, commerces, artisanat, tourisme, etc.).

LA CONSOMMATION DANS LES COMMERCES DU TERRITOIRE

Une clientèle principalement locale et attachée aux services de proximité :

97 % des clients résident sur le territoire intercommunal.

52 % des clients habitent **Faverges-Seythenex** et **20 %** habitent **Doussard**.

28 % des clients sont des **retraités**.

Les achats sont les premiers motifs des déplacements dans les centres-villes de Faverges-Seythenex et Doussard.

=> Attirent au **centre-ville de Faverges-Seythenex** : les commerces alimentaires, les services bancaires et postaux, et les services à la personne.

=> Attirent au **centre-bourg de Doussard** : les commerces alimentaires (généralistes et détaillants) et les services à la personne.

Le territoire couvre les **besoins du quotidien** et les **achats plus occasionnels** : les achats alimentaires, ceux liés à la beauté, la santé, la culture, les loisirs, l'auto/moto, le bâtiment, les services et la restauration/bar.



Pour l'**équipement de la personne et de la maison**, les clients se dirigent vers le **bassin annécien** et le **bassin d'Albertville**.

Le professionnalisme des commerçants et des artisans de proximité est apprécié, de même que les services proposés.

DES ATTENTES FORTES :

- De nouvelles **boutiques de prêt-à-porter et chaussures**, des **boutiques pour enfants** (jouets, puériculture, etc.) et de nouveaux **services médicaux** (spécialistes).
- Un **meilleur stationnement**, des **zones piétonnes /trottoirs** pour des centres-villes plus agréables à fréquenter, davantage d'**animation** et une amélioration du **cadre urbain** pour **Faverges-Seythenex** notamment.

UN ENJEU MAJEUR : LA VACANCE COMMERCIALE

L'observatoire a montré un taux de vacance commerciale élevé pour le centre ville de Faverges-Seythenex : **14,8 %**.

Un taux supérieur à celui de la moyenne nationale qui s'élève à **11,1 %** (source : Palmarès Procos 01/2018).

Au centre bourg de Doussard, il n'y a pas de vacance commerciale.

La communauté de communes est en phase de réflexion.

Soutenir les entreprises de l'économie de proximité

La communauté de communes a mobilisé des fonds Fisac* et Régionaux pour soutenir une vingtaine d'entreprises artisanales, commerciales et de services implantées sur notre territoire.

Des projets d'investissements ont été subventionnés.

Par exemple, la rénovation de vitrines de magasins, l'amélioration de l'accessibilité des entreprises aux personnes à mobilité réduite, la modernisation des entreprises et des locaux d'activité et plus particulièrement des équipements professionnels.

Ces projets ont bénéficié d'un taux de subvention allant jusqu'à 40 % partagé entre la communauté de communes et, selon les cas, le Fisac ou la Région.

*Fisac : Fonds d'Intervention pour les Services et l'Artisanat et le Commerce.

AIDE RÉGIONALE

Le dispositif de soutien aux TPE-PME artisanales, commerciales et de service avec point de vente est porté par la Région et la communauté de communes.

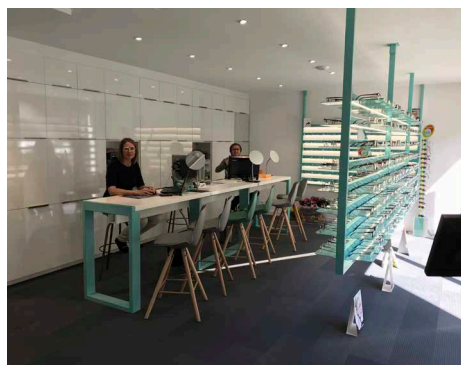
La communauté de communes a alloué une enveloppe de 38 000 € à ce dispositif. À ce jour, 35 950 € ont été attribués aux

commerces locaux. L'enveloppe n'étant donc pas totalement épuisée, les entreprises peuvent encore se rapprocher du Service développement économique de la communauté de communes pour déposer un dossier.

Exemples d'entreprises bénéficiaires :



Côté optic - Faverges-Seythenex



De fleur et d'eau - Doussard



FISAC

Le montant total des subventions attribuées est de 68 140 € dont 36 710 € par la communauté de communes et 31 430 € par le Fisac.

Exemple d'entreprise bénéficiaire : Corboz Claude & fils - Doussard



Actions de formations auprès des commerçants et artisans.

14 commerçants et artisans du territoire ont pu bénéficier de formations proposées par les chambres consulaires avec une participation financière de la communauté de communes de 4 017 €, du Fisac et des Chambres consulaires.

Cette action avait pour objectif de permettre aux entreprises d'améliorer leur attractivité,

d'accroître la fidélisation de leur clientèle, d'améliorer leur image de marque et d'augmenter leurs performances.

Exemples de formations :

"Emailing - Newsletter :

Communiquer, informer, conquérir ou fidéliser vos clients",

"Facebook, Twitter... les règles d'or pour développer son business",

"Transmettre son entreprise".

SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ECONOMIE@CC-SOURCES-LAC-ANNECY.COM

04 50 44 77 88

// ZOOM - LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les zones d'activités sont entrées dans le champ de compétence de la communauté de communes au 1^{er} janvier 2017, ce qui signifie qu'elle en assure le financement et la maîtrise d'oeuvre. Elles évoluent à l'image des zones ci-dessous.

DOUSSARD

Zone de la Gare

La communauté de communes entre dans la phase de finalisation du schéma d'aménagement du site, la programmation technique et d'étude des aspects juridiques. L'évaluation environnementale du projet est lancée. Les dernières acquisitions foncières sont en cours de finalisation.

Zone des Vernays 2

La communauté de communes a demandé au Département de la Haute-Savoie d'étudier la sécurisation de la sortie de la zone au niveau du carrefour du Couardet. Elle a achevé la commercialisation des terrains en début d'année 2019.

FAVERGES-SEYTHENEX

Extension zone des Boucheroz

Après 10 ans de réflexions et d'études juridiques, le chantier de viabilisation de la zone des Boucheroz a débuté.

Le chantier d'extension de la zone est le fruit de la coopération efficace entre la communauté de communes et la commune de Faverges-Seythenex.

La communauté de communes est entrée, mi-avril, dans le concret avec les opérations de débroussaillage et de nivellement des terrains.

L'extension de la zone économique des

Boucheroz porte sur une superficie de **23 846 m²**. Le permis d'aménager a autorisé une surface de plancher totale de **9 000 m²** dont **2 500 m²** de surface commerciale.

Cette opération a pour vocation d'accueillir dans un environnement de grande qualité, diverses entreprises. En s'appuyant sur les valeurs paysagères existantes, c'est le traitement de l'entrée de ville qui sera mis en avant.

Sur les 11 lots disponibles, 9 promesses de vente sont déjà signées.

Ces engagements sont encadrés par un cahier des charges qui fixe les droits et devoirs réciproques de l'aménageur

(la communauté de communes) et des acquéreurs.

Ces obligations concernent la cession et l'aménagement des terrains, l'édification des constructions et l'usage des dits terrains.

À partir du mois de mai 2019, les entreprises ont pu présenter leur projet à une commission préalable aux permis de construire.

Le but de cet échange est d'une part de conforter les objectifs poursuivis par la collectivité en matière de développement économique du territoire et d'autre part, il permettra de fluidifier la future instruction des autorisations d'urbanisme.

GIEZ

Zone des Pierrailles

L'extension de la zone des Pierrailles se positionne dans un contexte à enjeux multiples.

Le site est situé en bordure du golf, en entrée du hameau, et bordé d'un boisement et d'une ripisylve* existante.

L'aménagement futur devra intégrer ces enjeux tant dans l'aménagement des infrastructures que sur la typologie des activités et bâtiments.

Les critères seront la qualité des choix techniques et environnementaux, la qualité de l'exécution des travaux et la gestion novatrice du foncier.

* forêt riveraine d'un cours d'eau

VAL DE CHAISE

Zone du Thermesay

La communauté de communes mène un travail d'analyse et de propositions sur ce vaste espace.

Dans une logique d'excellence environnementale, au cœur de la commune nouvelle de Val de Chaise, cet espace se donne comme ambition de respecter l'équilibre entre espaces verts agricoles, espaces de loisirs et espaces d'activités.

Des réunions ont déjà eu lieu et les acteurs économiques présents sur le site ont participé à une rencontre au début de l'année. En parallèle, des études environnementales ont été lancées et se développeront tout au long de l'année 2019.

Elles consistent en des observations à différentes saisons et différents moments de la journée ainsi que des études de sol. La restitution des études est prévue pour cet automne.



Le Service économique de la communauté de communes s'est développé pour mieux accueillir, conseiller et soutenir les entreprises, actrices du territoire.

Une nouvelle entreprise s'implante sur le territoire des sources du lac d'Annecy ? Via son observatoire économique, la communauté de communes prend contact avec elle pour l'informer sur

les projets structurants et sur l'environnement économique qui l'entoure.

Il lui est proposé de se faire connaître en tant que nouvel arrivant via un article sur le site internet de la collectivité et sur sa page Facebook.

Entre juin et décembre 2018, 17 chefs d'entreprises ont bénéficié de cet accueil.

Le 4'47, une offre unique et originale sur le territoire ! Du nouveau dans la ZA DES VERNAYS

Le complexe de loisirs "Le 4'47" a ouvert ses portes en janvier 2019 dans la zone d'activités des Vernays à Doussard. Il regroupe sur une surface de 1500 m² un restaurant/bar lounge avec simulateurs multisports (le 4'47) et une armurerie avec stand de tir à balles réelles (l'armurerie Le Goupil).

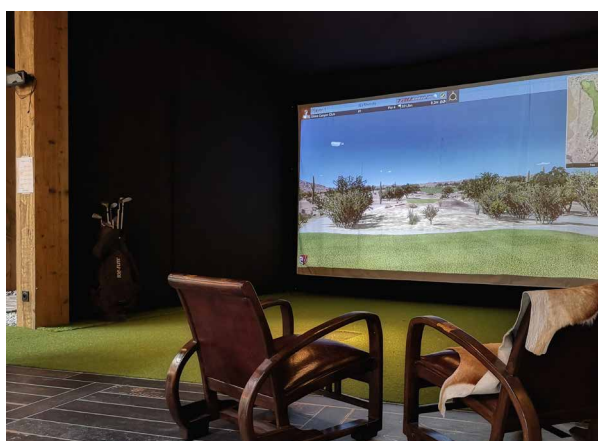


Ce "projet familial né de passions communes" est animé par une équipe de 8 professionnels dont 2 chefs de cuisine, 2 serveurs/barmans, 2 armuriers et 1 assistant. Son ambition est de faire vivre aux clients "une expérience des plus originales dans un cadre chaleureux et agréable".

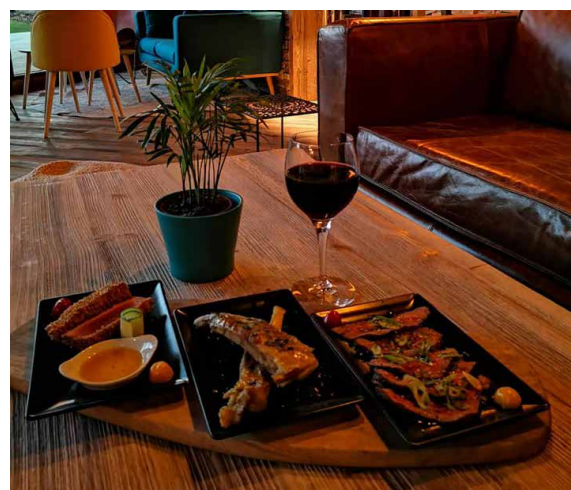
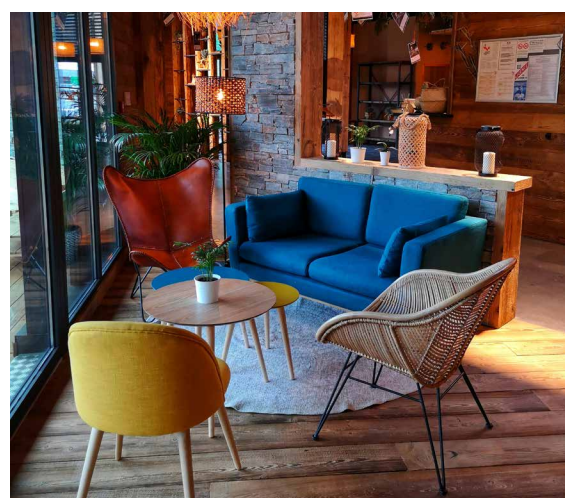
Tom et Laura, frère et sœur natifs de Doussard, tenaient à ce que leur projet soit implanté sur leur commune, sur le territoire des sources du lac d'Annecy "dont l'identité « sport, nature » est un atout important". La communauté de communes qui a "tout de suite adhéré au projet" les a "accompagnés dans la mise en œuvre du projet".

Le 4'47, concept unique en France, allie sport et détente sur le thème du tir de précision et des jeux d'adresse. Il se compose d'un espace professionnel dédié aux tireurs sportifs, chasseurs, force de l'ordre, etc. avec :

- un stand de tir à balles réelles sur vidéo, un magasin, un atelier de réparation, de réglages, avec un service de conseil.
- un espace de jeux tout public proposant différents simulateurs multisports (football, handball, rugby, etc.), tir laser, golf et pêche.



Le complexe se compose aussi d'un espace détente avec un bar, un service de restauration sous forme de planches à partager, un salon cosy-lounge et un coin cheminée.



* Propos de Laura Goussain, gérante.

Contact :

04.50.02.42.69

info@4-47.com

www.4-47.com



Rencontre avec Sophie et Julien Périllat, artisans-bouchers passionnés en plein développement !

Du nouveau dans la ZA DU CUDRAY



De gauche à droite : Thibaud, Bernard, Sophie, Yann, Julien

Sophie et Julien Périllat sont tous deux Artisans-bouchers et gérants de la société "La passion des viandes" créée en juillet 2013. Ils proposent leur gamme de viandes et de préparations bouchères crues au rayon boucherie du commerce de proximité Carrefour Contact de Doussard. Ils y sont en location gérance.

Mi-juillet, le couple de passionnés ouvrira **La Boucherie Charcuterie Traiteur PERILLAT & CO** dans la zone d'activités du Cudray à Faverges-Seythenex. Ils y proposeront, en plus de leur gamme de viandes, une gamme de charcuterie et de plats traiteur à emporter. Les travaux ont commencé début avril.

Sophie et Julien Périllat sont soucieux de *"varier [leur] offre de produits élaborés en fonction de la saisonnalité"**. Ils sont *"très attachés à pouvoir garantir l'origine des produits"* ; c'est pourquoi ils travaillent *"en étroite collaboration avec des éleveurs et des chevillards de confiance"*.

Nos 2 chefs d'entreprise sont titulaires du CAP et du Brevet professionnel de Boucher. Sophie a été récompensée en 2001 du titre de "Meilleur apprenti de France" en boucherie. Ils aiment transmettre leur passion : ils n'hésitent pas à employer des apprentis.

Sophie et Julien emploient 3 salariés.

Yann, habitant de Faverges-Seythenex, qui a effectué son apprentissage de CAP de Boucher au sein de l'entreprise et qui est salarié depuis maintenant 5 ans.

Thibaud, habitant de Chevaline, qui a effectué son apprentissage de CAP de Boucher au sein de l'entreprise et qui y prépare, à partir de la rentrée prochaine, un CAP de charcutier traiteur.

Bernard, salarié de l'entreprise depuis sa création, qui vient en renfort une journée et demi par semaine.

A partir de juillet, ils accueilleront un nouveau boucher-charcutier en CDI.

De plus, comme chaque année, pour la saison estivale, nos artisans-bouchers recrutent des saisonniers en contrats d'un ou deux mois. Pour cette saison (de juin à septembre), ils emploient 4 personnes.

Sophie et Julien sont attachés au territoire. Julien est originaire de Saint-Ferréol et leur famille y réside depuis maintenant 16 ans.

Pour la concrétisation de leur projet de développement, le couple a bénéficié de l'aide de la communauté de communes.

Sophie et Julien ont apprécié *"l'écoute des élus lors de la présentation de [leur] projet, un relationnel essentiel aux entrepreneurs par des contacts réguliers avec Carole Sigonneau et Nazha Ourchid"*.

* Propos de Sophie Périllat, gérante.

Contact :

Boucherie La Passion des Viandes

Julien PERILLAT
A l'intérieur du Carrefour Contact
38 rue des Fontaines
74210 DOUSSARD
Tél. : 06.01.49.51.24

Boucherie Charcuterie Traiteur PERILLAT & co

Sophie PERILLAT
276 route de Thônes
ZA du Cudray
74210 FAVERGES SEYTHENEX



Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) La CCSLA, un territoire audacieux

Le PLUI est un outil de gestion quotidienne du droit des sols pour le territoire. Il apporte une dimension nouvelle en termes d'aménagement, une solidarité et une meilleure cohérence des politiques publiques.

En effet, la réflexion territoriale partagée qu'implique le PLUI donne une portée plus large à l'action des élus :

- pour apporter un équilibre en termes d'implantation des activités économiques,
- pour prioriser et hiérarchiser la production de logements vers les pôles principaux (Faverger-Seythenex/Doussard),
- pour préserver et assurer la continuité écologique de nos espaces naturels de grande qualité.

Ce document réglementaire d'urbanisme offre également la possibilité de répondre de manière plus pertinente à des problématiques communes au territoire.

La gestion du cours d'eau le Saint-Ruph et le traitement de la « trame bleue » d'une manière générale est encadré par un zonage strict.

De plus, ce document a facilité la mutualisation des moyens humains avec la création d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme, et la montée en compétence du service au profit du territoire. Il s'agit d'apporter une cohérence entre le rédacteur du document d'urbanisme et celui qui l'applique.

L'approche intercommunale permet à la population d'appréhender les enjeux communs inscrits dans le PLUI à l'échelle de leur bassin de vie, et de délimiter grâce à un règlement le cadre de leurs projets.

Le PLUI c'est de la cohérence, de l'efficacité, de la solidarité et des économies.

Le PLUI est consultable sur le site : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Afin de répondre aux actions 8, 9 et 11 de son Programme local de l'habitat (PLH), la communauté de communes a engagé sur son territoire une étude de faisabilité d'un programme d'amélioration de l'habitat (OPAH).

La première phase de l'étude, le diagnostic, a été livrée par l'opérateur retenu.

Ce diagnostic a permis de quantifier le volume de logements vacants, indignes, les situations de précarité énergétique et les besoins en matière de travaux d'adaptation en vue du maintien à domicile pour les personnes âgées.

Grâce à ces résultats, différents scénarios d'interventions et d'actions à mettre en place vont être élaborés, puis leur faisabilité étudiée par la communauté de communes.

Nouveau !

**Vous envisagez des travaux de rénovation dans votre logement ?
Vous avez un projet de construction ?**

Le service Info Energie de Haute-Savoie vous conseille gratuitement à la communauté de communes.

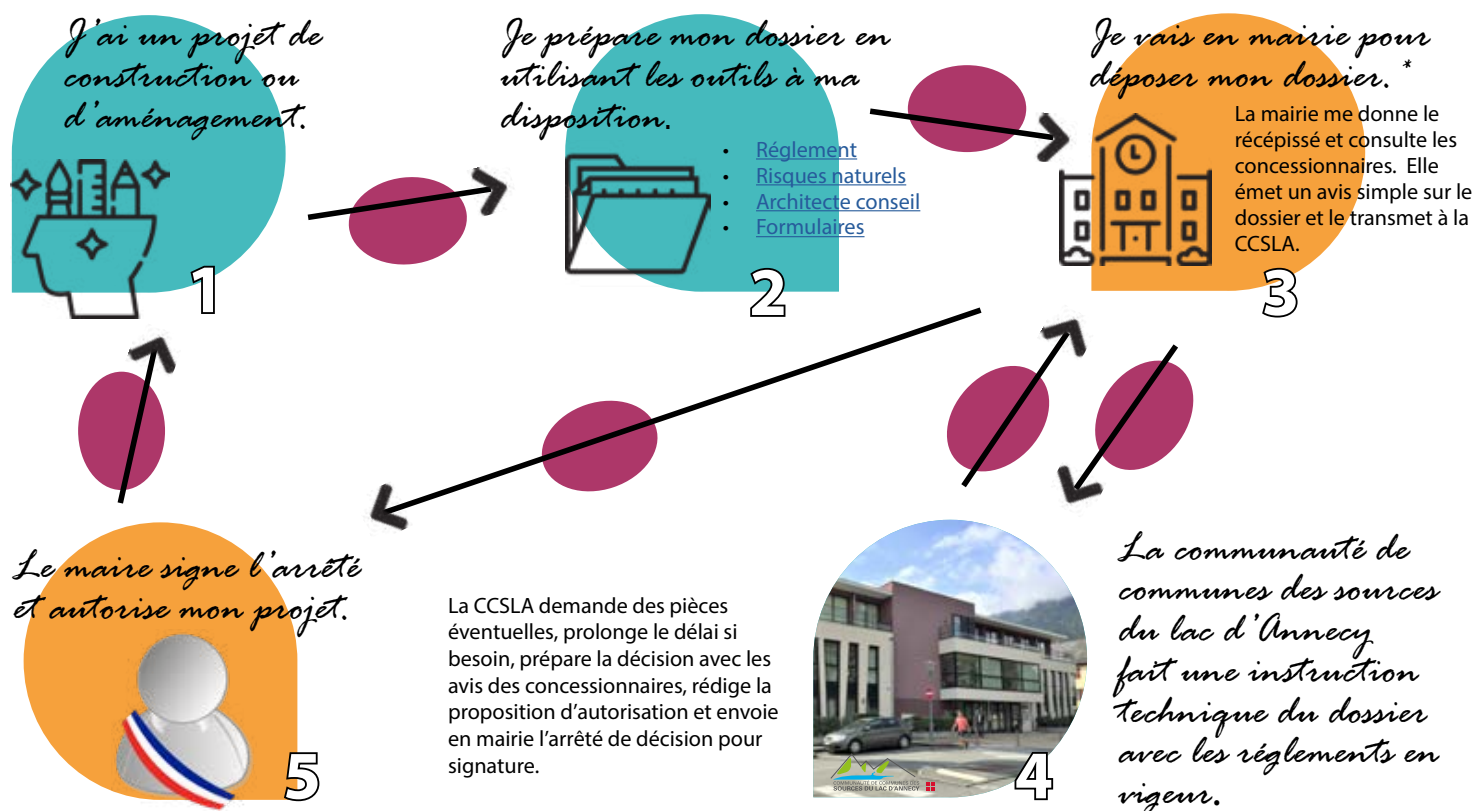
Les conseillers Info Energie de Haute-Savoie sont à votre service pour :

- améliorer le confort de votre logement,
- vous aider à baisser votre facture énergétique,
- trouver, en cas de rénovation, des solutions personnalisées en termes d'isolation, ventilation et chauffage,
- vous guider parmi les aides financières auxquelles vous avez droit.

Le service Info Energie assure une mission de service public et dispense un conseil gratuit et indépendant des fournisseurs d'énergie et d'équipement.



J'ai un projet de construction ? Comprendre le traitement de ma demande de permis.



* prochainement, les dossiers pourront être déposés par voie électronique (SVE).

Permanences des architectes consultants du CAUE* de Haute-Savoie

Dans le cadre de votre projet de construction et avant le dépôt de votre permis de construire, les architectes du CAUE 74 sont là pour vous donner un avis sur son architecture et son intégration dans l'environnement.

Les permanences ont lieu une fois par mois à la communauté de communes.

Pour prendre de rendez-vous, contactez l'accueil au 04.50.44.51.05.

* Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement

Depuis 2016 les vacations et le nombre de projets soumis aux architectes conseils est en constante augmentation.

Nos architectes conseils sont :

Mme Boidevaix pour les communes de Chevaline, Giez, Lathuile, Saint-Ferréol et Val de Chaise

M. Després pour les communes de Doussard et Faverges-Seythenex.

En 2018, plus d'une quarantaine de dossiers ont été traités.



**Communauté de communes
des sources du lac d'Annecy**

32, route d'Albertville
74210 Faverges-Seythenex

04 50 44 51 05

comcom@
cc-sources-lac-annecy.com

 [www.facebook.com/
CCdesSourcesduLacdAnnecy](https://www.facebook.com/CCdesSourcesduLacdAnnecy)

www.cc-sources-lac-annecy.com